

# Action-Climat

Repenser les façons de faire  
Rassembler les gens du milieu  
Réaliser des projets structurants  
Réduire les émissions de gaz à effet de serre  
Changer les comportements  
Mesurer les impacts



Nous soutenons financièrement des initiatives porteuses de changements de comportements en matière de développement durable.



FONDS D'ACTION  
QUÉBÉCOIS POUR LE  
DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) est l'affaire de tous. Nous sommes conscients que des changements doivent s'opérer dans toutes les sphères de notre société, autant sur le plan individuel que global.

Plusieurs initiatives ont été prises au cours des dernières années et il est important de redoubler d'ardeur afin d'atteindre l'objectif que s'était fixé le gouvernement du Québec en 2006, à travers le PROGRAMME ACTION-CLIMAT, soit:

→ Une réduction des émissions de GES de 50 000 tonnes d'ici 2012.

Le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) désire participer activement à ce changement de cap, et financer des initiatives qui pourront amener la société vers d'autres avenues, plus harmonieuses avec la vie, les gens et l'économie. Le PROGRAMME ACTION-CLIMAT soutient des projets ambitieux visant la **sensibilisation** du public ainsi que la **promotion de comportements** réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES). Pour y arriver, il faut sortir du cadre, penser autrement, et surtout, faire du développement durable un élément central dans la prise de décisions, autant personnelles qu'institutionnelles.

Le PROGRAMME ACTION-CLIMAT bénéficie d'une enveloppe de six millions de dollars provenant du Fonds Vert du Gouvernement du Québec, et s'inscrit dans le plan d'action gouvernemental 2006-2012 intitulé *Le Québec et les changements climatiques, un défi pour l'avenir*.

## organismes visés

pour qui exactement ?

Les initiatives soutenues par ACTION-CLIMAT sont celles d' **organismes à but non lucratif (OBNL) ou à statut coopératif\***. Les projets doivent être structurés de manière à viser directement la réduction des émissions de GES ou la consommation d'énergie et ce, à travers des moyens innovants, performants et adaptés au milieu dans lesquels ils seront implantés. Si les organismes n'ont pas l'expertise requise dans le domaine de l'environnement pour mener un tel projet, ils doivent trouver des partenaires afin de maximiser les chances de réussite. Le développement durable est la responsabilité de tous et **voir autrement** est une nécessité.

\* Constitués légalement (Loi sur les compagnies, partie III, Loi sur les corporations canadiennes, partie II, ou Loi sur les coopératives), ayant leur siège social au Québec, et en activité depuis au moins un an. Pour les projets d'envergure nationale, les organismes doivent être constitués et en activité depuis au moins trois ans.

# Étapes de la présentation de votre projet

1

Visitez notre site internet au [www.faqdd.qc.ca](http://www.faqdd.qc.ca) et appelez nous

Sous l'onglet Programmation/Action-Climat, vous trouverez tous les documents nécessaires pour présenter votre projet. N'hésitez pas à nous appeler avant d'entreprendre vos démarches.

2

Présentez brièvement votre projet

Vous pouvez remplir le document **AVANT-PROJET** et ainsi recevoir les commentaires et suggestions des analystes. Cette étape est facultative et vous donne l'opportunité de bonifier votre présentation et de vous assurer que votre projet cadre avec les objectifs d'ACTION-CLIMAT.

3

Présentez votre projet en détail

Le guide **ÉTAPE PAR ÉTAPE** vous fournira les renseignements nécessaires pour le dépôt complet de votre projet. Les documents à inclure sont:

- le formulaire de **PRÉSENTATION DE PROJET**
- le dernier rapport annuel de l'organisme incluant les états financiers et à défaut, les derniers états financiers et un rapport résumant les réalisations pertinentes
- les lettres patentes de l'organisme
- les lettres des partenaires décrivant leur engagement envers l'organisme précisant le montant de leur contribution.

4

Le FAQDD sera peut-être amené à vous contacter pour avoir des renseignements supplémentaires. Sinon, une réponse vous sera donnée dans un délai de six à huit semaines suivant la date de tombée.

Le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) est un organisme à but non lucratif (OBNL) dont la mission est de susciter et de soutenir financièrement des projets porteurs et structurants qui, dans une optique de développement durable, visent à modifier les pratiques et à changer les comportements individuels et collectifs.

Les projets recherchés par ACTION-CLIMAT doivent:

- mettre l'accent sur l'accompagnement personnalisé des citoyens et des collectivités;
- s'inscrire dans une démarche structurante ou innovante;
- entraîner une réduction de la consommation d'énergie ou des émissions de GES;
- prévoir des indicateurs de suivi pour mesurer l'atteinte de leurs objectifs;
- reposer sur un partenariat avec des organismes du milieu (non gouvernementaux) pour au moins 25 % de leur montage financier du projet;
- être d'une durée maximale de deux ans;
- être réalisés sur le territoire du Québec.

**Déposez vos projets avant le 15 février 2010 à minuit.**

## À noter

Le programme Action-Climat **ne soutient pas** les projets :

- visant la création d'une fondation ou à la recherche de commandites;
- bénéficiant d'un soutien financier supérieur à 10 000 \$ de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- portant sur l'aménagement d'infrastructures, l'acquisition de matériel roulant, de terrains ou d'immobilisation;
- concernant les toits verts et la plantation d'arbres;
- touchant les activités régulières de l'organisme ou des activités à caractère récurrent;
- déjà réalisés ou en cours de réalisation lors de leur présentation dans le cadre du programme Action-Climat;
- liés à l'attestation officielle d'un procédé ou d'un produit auprès d'un organisme d'homologation;
- liés directement à la collecte de matières résiduelles
- se substituant aux responsabilités ou aux devoirs conférés aux ministères et organismes du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral.

## montants accordés

L'aide financière maximale accordée pour la réalisation d'un projet est établie selon l'envergure du territoire que ce dernier couvre et selon sa durée.

Pour les projets d'envergure nationale concernant au moins cinq régions administratives :

- 100 000 \$ pour un projet d'un an;
- 200 000 \$ pour un projet de deux ans.

Pour les projets d'envergure régionale et locale :

- 50 000 \$ pour un projet d'un an;
- 100 000 \$ pour un projet de deux ans.

Un organisme peut présenter plus d'une demande d'aide financière pour une même date de tombée (au programme Action-Climat). Toutefois, une seule de ces demandes peut être acceptée pour une même date de tombée. De plus, si l'organisme a déjà un projet financé par le programme Action-Climat, celui-ci doit être terminé et approuvé comme tel par le FAQDD avant qu'une demande subséquente ne puisse être conventionnée. Chaque organisme admissible a la possibilité de recevoir jusqu'à un maximum de 400 000 \$ d'aide financière pour toute la durée du programme Action-Climat.

## Évaluation du projet

Pour accepter le financement d'un projet, le conseil d'administration du FAQDD tient compte de l'évaluation de la demande d'aide financière effectuée par une équipe d'analystes, des recommandations du comité d'attribution, des budgets disponibles ainsi que du rayonnement du programme dans le plus grand nombre de régions administratives du Québec. Les demandes d'aide financière présentées dans le cadre du programme Action-Climat sont évaluées à partir des critères suivants :

### Qualité et pertinence du projet (40 %) :

- clarté et pertinence de la problématique;
- correspondance du projet à un besoin du milieu;
- aspect novateur ou structurant des solutions proposées;
- choix judicieux des moyens en fonction de la problématique et de la clientèle ciblée;
- intégration du développement durable.

### Garanties de réalisation du projet (30 %) :

- capacité du demandeur d'encadrer le projet et d'en assurer la réalisation;
- réalisations antérieures de l'organisme concernant la réduction des GES;
- planification du projet;
- crédibilité des partenaires, pourcentage de financement provenant de l'organisme et du milieu (minimum 25 %) et lettres d'appui de clientèles potentielles intéressées, de conseils de quartier et d'appui moral.

### Retombées prévues (30 %) :

- efficacité : indicateurs de mesures concernant les changements de comportements;
- efficience : indicateurs concernant les moyens humains et financiers ainsi que les coûts comparatifs des projets pour l'atteinte des objectifs semblables;
- impacts en termes de changements de comportements anticipés : le nombre de personnes impliquées, l'ampleur géographique du rayonnement (national, régional ou local).



Penser  
Agir  
Innover  
Inventer  
Changer

840, RUE RAOUL-JOBIN, BUREAU 200  
QUÉBEC, (QUÉBEC) G1N 1S7  
TÉLÉPHONE : (418) 692-5888  
TÉLÉCOPIEUR : (418) 692-1148  
[WWW.FAQDD.QC.CA](http://WWW.FAQDD.QC.CA)



FONDS D'ACTION  
QUÉBÉCOIS POUR LE  
DÉVELOPPEMENT DURABLE